

Le conseil municipal est très attaché à la qualité de l'environnement et au cadre de vie de la commune.

Au quotidien, les services techniques s'emploient à cette amélioration par la création, et l'entretien des espaces communaux naturels ou urbains.

« La propreté, c'est l'affaire de tous ». Pour que cette formule ne demeure pas un vœu pieux, nous vous rappelons quelques bons gestes que chaque citoyen peut accomplir au quotidien, participant ainsi à la préservation d'un cadre de vie propre et agréable et donc au bien-être collectif.

Travaux de jardinage et de bricolage : Bon voisinage, vivre ensemble

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- les jours ouvrables : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



Propreté :



La nature a horreur du vide...mais ce n'est pas une raison pour la défigurer par des dépôts sauvages. Parfois, dans les sous-bois, dans les champs, divers déchets sont abandonnés par des administrés qui se débarrassent, incognito, loin de chez eux, des objets qui les incommode après leur avoir bien servi, sans autre souci que leur propre bien-être.

Un comportement qui exaspère les riverains qui subissent ces désagréments inesthétiques et donnent une piètre image de notre ville.

Paradoxalement, au moment où des efforts sont réalisés par les collectivités locales pour améliorer le cadre de vie des citoyens, ces incivilités sont incompréhensibles.

Rappel des horaires de la déchetterie :

Lundi	14h00-18h00	
Mardi	9h00-12h00	
Mercredi	14h00-18h00	
Jeudi	9h00-12h00	
Vendredi	9h30-15h00	
Samedi	9h00-12h00 14h00-18h00	
Dimanche	fermée	

La commune va mettre à votre disposition dans le courant de l'année de nombreuses poubelles. Adoptez le bon geste, déposez-y vos petits déchets (mégots éteints, chewing-gums, canettes, papiers, détritrus divers...).

Connaissez-vous le temps de biodégradation pour ?

- Un chewing-gum est de 5 ans
- Un mégot de cigarette est de 12 ans
- Une bouteille plastique est de 100 à 1 000 ans
- Un sac poubelle est de 200 à 300 ans.



Devant chez soi :

La santé des habitants, la qualité de notre environnement et la qualité paysagère de l'espace public est au cœur des préoccupations de notre territoire.

Nous avons tous un rôle à jouer. Chaque geste compte, même celui qui paraît anodin.

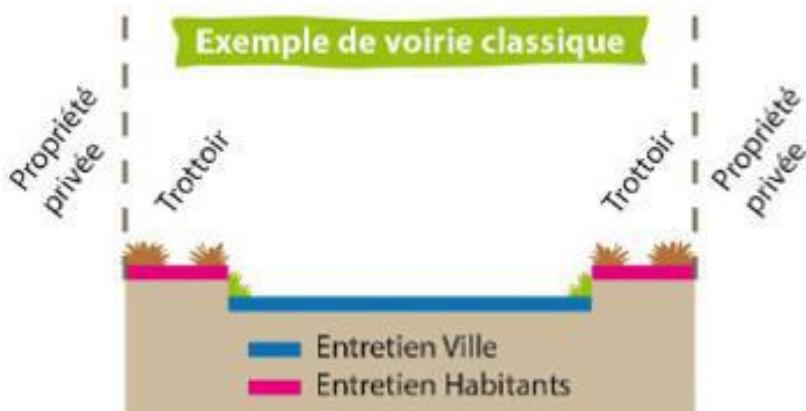
Dans ce cadre, changeons notre regard sur la place occupée par la nature dans la ville, et en particulier sur les herbes spontanées.

A vous de jouer !

Il est de la responsabilité de chacun de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produits chimiques

Un partenariat citoyen

Exemple de voirie classique



- Entretien des haies et élagage des arbres dépassant sur la voie publique

Il revient aux riverains d'élaguer les branches de leurs plantations qui dépassent sur la voie.

Nos amis les animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués, munis d'un collier avec nom et adresse du propriétaire.

La détention de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories est soumise à autorisation et doit être déclarée à la mairie. Ces chiens doivent être muselés.



Les déjections canines génèrent des désagréments voire des risques pour les piétons et pour ceux qui entretiennent les espaces verts de la ville.

Propriétaires de chiens, lors de vos promenades, soyez prévoyants, n'oubliez pas de vous munir de sachets et assurez le ramassage des déjections de votre animal.

Un geste civique et de respect pour tous les Suippas.

La commune va mettre à votre disposition dans le courant de l'année de nombreuses poubelles. Adoptez le bon geste, déposez-y vos petits déchets (**sachets de déjections**, mégots éteints, chewing-gums, canettes, papiers, masques, détritrus divers...).

Des sachets de déjections seront disponibles dans le Parc Buirette, place St Eloi, dans le parc de l'église.

Les agents des services techniques

Le travail des agents s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement.

Ils entretiennent les bâtiments, les espaces verts, la voirie et rendent ainsi notre commune plus agréable.

La commune s'inscrit dans un cadre légal de non-recours aux produits phytopharmaceutiques. Ceci implique de tester différentes méthodes de désherbage et d'entretien : binage, désherbage mécanique, arrachage manuel, gestion différenciée des espaces, de la tonte...



Merci de vous montrer compréhensif et respectueux à l'égard de nos employés communaux.